

Luxembourg, le 25 mai 2021

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé :

« Le 1er janvier 2020 est entrée en vigueur une convention entre le ministère de la Santé et l'Association des Compagnies d'Assurance et de Réassurance (ACA), mettant en œuvre un dispositif « droit à l'oubli » dans le cadre de l'assurance solde restant dû.

L'objectif de cette convention est entre autres de faciliter l'accès à cette assurance aux personnes présentant un risque aggravé en raison d'une pathologie cancéreuse, d'une infection virale à l'hépatite C ou d'une infection par le VIH.

Un Comité de suivi et de réévaluation fut instauré afin de veiller à la bonne application des dispositions de la convention et au respect des engagements des parties.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé :

- *Madame la Ministre, dispose-t-elle des chiffres de personnes ayant pu accéder à une assurance solde restant dû grâce à la convention mentionnée ci-dessus ?*
- *Le Comité de suivi a-t-il reçu toutes les données statistiques de l'année 2020 des compagnies d'assurance signataires, comme l'exige la convention ? Dans l'affirmative, quelles conclusions peuvent être tirées de ces données ?*
- *Est-il éventuellement prévu d'élargir le droit à l'oubli à d'autres pathologies ?*
- *Par combien de réclamations le Comité de suivi a-t-il été saisi l'année dernière ? Quelles ont été les suites réservées à ces réclamations ? »*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

Gusty GRAAS
Député